



porta sophia

Public Benefit Organization

RAPPORT DE SOPHIA SUR LES BREVETS

Le registre des brevets sur la médecine à base d'iboga

Une analyse mondiale des revendications de brevets sur la médecine à base d'iboga et les savoirs traditionnels

Préparé par Porta Sophia

Réalisé pour Blessings of the Forest (BOTF) et l'Indigenous Medicine Conservation Fund (IMCF)

Recherche de brevets effectuée jusqu'au le 21 mai 2026

Liste complète des brevets Un tableau séparé contenant tous les brevets examinés (1 382 demandes)

1. À propos de ce rapport

L'iboga est utilisé à des fins thérapeutiques et cérémonielles au Gabon et dans les pays voisins depuis de nombreuses générations.

Au cours des trente dernières années, des entreprises et des universités situées hors d'Afrique ont déposé des demandes auprès des offices des brevets du monde entier afin d'obtenir des droits sur certaines parties de ce savoir. Un brevet confère à son titulaire le droit d'empêcher toute autre personne dans ce pays d'utiliser une invention particulière, généralement pendant une vingtaine d'années. Le système des brevets a été créé pour récompenser les véritables inventions, mais il peut également être utilisé pour revendiquer des éléments qui ne sont pas nouveaux, y compris des savoirs que les peuples autochtones détiennent et pratiquent depuis des générations.

Les organisations « The Blessings of the Forest » et « Indigenous Medicine Conservation Fund » ont demandé à Porta Sophia d'examiner jusqu'où ce phénomène s'est étendu dans le cas de l'iboga, et dans quelle mesure il menace les savoirs autochtones. Nous avons passé en revue les brevets liés à l'iboga à l'échelle mondiale et évalué dans quelle mesure chaque brevet menace directement les savoirs autochtones. Le présent rapport expose nos conclusions.

Remarque concernant quelques points importants. 1) Le présent rapport ne constitue ni un avis juridique ni un conseil juridique, et ne doit pas être considéré comme tel. 2) La recherche est approfondie mais non exhaustive, et aucune recherche de brevets ne peut garantir l'absence totale de lacunes. 3) Nous n'avons pas évalué la validité ni l'applicabilité d'un quelconque brevet. 4) Ce que nous décrivons, ce sont les droits que les entreprises ont revendiqués, ainsi que le degré de proximité de ces revendications par rapport au savoir traditionnel sur l'iboga. Le rapport se limite à présenter des conclusions. 5) Il ne recommande aucune ligne de conduite, car ces décisions relèvent de la responsabilité de BOTF et des communautés concernées.

2. Termes utilisés dans ce rapport

Le langage des brevets est, par convention, technique. Voici les seuls termes nécessaires à la lecture de ce rapport.

Un brevet	Droit accordé par un pays à une entreprise, un groupe ou un particulier. Il permet à son titulaire d'empêcher toute autre personne dans ce pays d'utiliser une invention donnée, généralement pendant une vingtaine d'années.
Les revendications	La partie la plus importante d'un brevet. Les revendications sont les termes exacts qui définissent ce que le titulaire peut interdire à autrui de faire. Le reste du document constitue la description. Notre évaluation s'est fondée sur les revendications.
Une demande	Une demande unique de brevet, déposée auprès d'un seul pays. La même invention fait généralement l'objet de dépôts dans de nombreux pays.
Une famille de brevets	Ensemble des dépôts relatifs à une même invention, dans tous les pays où elle a été déposée. Une seule invention peut donner lieu à une vingtaine de dépôts, voire plus, ce qui explique pourquoi le nombre de dépôts est bien supérieur au nombre d'inventions.
En vigueur	Le brevet a été délivré et est actuellement en vigueur. Le titulaire peut faire valoir ses droits à l'encontre de tiers.
En cours d'examen	La demande a été déposée, mais aucun pays ne l'a encore acceptée ni rejetée. La formulation des revendications peut encore être modifiée.
Expiré ou abandonné	Le brevet a atteint la fin de sa durée de validité, ou le titulaire a cessé de payer les taxes de renouvellement ou a retiré la demande. Il n'empêche plus personne d'agir de quelque manière que ce soit.

3. Principales conclusions

Le nombre de dépôts est bien supérieur au nombre d'inventions. Nous avons examiné 1 382 dépôts de brevets. Étant donné qu'une même invention fait l'objet de dépôts répétés dans différents pays, ces dépôts représentent au total 273 inventions distinctes, et celles que nous avons jugées les plus menaçantes ne sont en réalité que 57.

La plupart des brevets menaçants ne sont plus en vigueur. Sur les 256 demandes les plus menaçantes, 21 sont en vigueur aujourd'hui et 43 font encore l'objet d'une procédure d'examen. Les 192 restantes ont expiré ou ont été abandonnées, et n'empêchent plus personne d'agir.

Un petit nombre d'entreprises détient la plupart de ces brevets. DemeRx, une société américaine, détient 18 des 57 inventions les plus menaçantes. Atai Life Sciences, ainsi que les anciens portefeuilles de NDA International et de l'Addiction Research Institute, en détiennent 7 chacun. À eux trois, ces groupes contrôlent 32 des 57 brevets, soit un peu plus de la moitié.

La plupart d'entre eux revendiquent l'usage traditionnel lui-même. 155 des 256 dépôts les plus menaçants concernent le traitement de l'addiction, du sevrage et de la dépendance. Il ne s'agit pas d'une nouvelle découverte médicale. C'est l'usage traditionnel central de l'iboga, pratiqué dans le Bwiti bien avant que ces sociétés n'existent.

Les brevets eux-mêmes mentionnent les savoirs autochtones. 224 des 256 demandes les plus menaçantes font référence aux savoirs autochtones, à la médecine traditionnelle, ou citent la plante

iboga dans leur propre texte. Ce sont les déposants eux-mêmes qui l'ont indiqué ; il n'était donc pas nécessaire de déduire ce lien.

Le nombre de demandes de brevet n'a jamais été aussi élevé. 436 demandes ont été déposées au cours des six années allant de 2020 à 2025, un chiffre proche des 498 déposées pendant toute la décennie 2010 et bien supérieur aux 311 déposées dans les années 2000. Davantage d'organisations cherchent aujourd'hui à obtenir des brevets sur l'iboga que jamais auparavant.

Presque toutes sont déposées hors d'Afrique. Les États-Unis représentent la plus grande part avec 380 dépôts, suivis par les demandes internationales (187) et l'Europe (150). Seuls 20 dépôts ont été effectués dans des pays africains, et seuls deux d'entre eux l'ont été par l'intermédiaire de l'OAPI, le système régional dont le Gabon fait partie. Tous deux ont été déposés en l'an 2000. La section 8.1 présente en détail les conclusions concernant l'Afrique.

4. Modalités d'évaluation des brevets

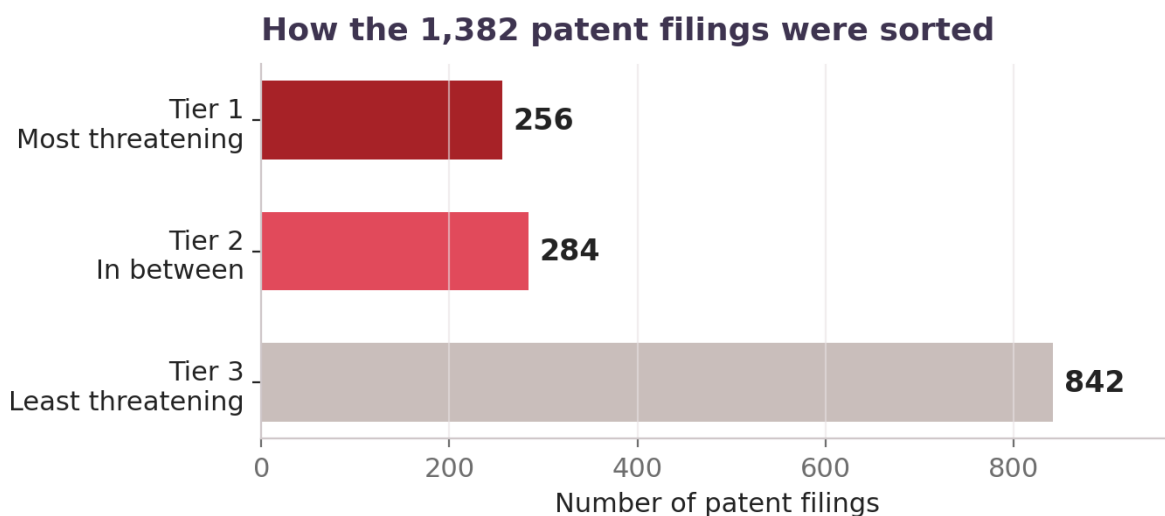
Chaque brevet a été classé dans l'un des trois niveaux. L'évaluation s'est fondée sur les revendications (les termes exacts qui définissent ce que le titulaire peut empêcher autrui de faire) et non sur la manière dont le brevet se décrit lui-même. Certains brevets utilisent un langage chimique technique qui masque le fait qu'ils couvrent les composés naturels courants de l' e de l'iboga. Nous avons analysé ce langage pour déterminer ce que les revendications couvriraient dans la pratique.

Catégorie 1 — la plus menaçante. Ces brevets visent à s'approprier le médicament lui-même : un composé naturel de l'iboga utilisé à des fins thérapeutiques, les usages traditionnels de l'iboga tels que le traitement de la dépendance et du sevrage, la plante elle-même, ou une combinaison dans laquelle le deuxième ingrédient sert uniquement à améliorer l'efficacité ou la sécurité de l'iboga.

Niveau 2 — modéré. Ces risques concernent l'iboga mais sont plus généraux, ou un cran en retrait : de vastes groupes chimiques, des associations avec des médicaments modernes courants, les modes d'administration du médicament dans l'organisme et les méthodes de fabrication.

Niveau 3 — le moins menaçant. Ici, la composition chimique s'est éloignée de la plante naturelle, ou l'iboga n'est que très peu impliqué, par exemple lorsqu'il est mentionné une seule fois dans une longue liste d'ingrédients possibles, ou inclus comme une plante parmi tant d'autres.

Lorsqu'un brevet s'appuyait sur des schémas chimiques ou des noms de groupes techniques, et qu'il n'était pas clair si les revendications couvraient un composé naturel de l'iboga, la revendication était soumise à un chimiste. Ce dernier a examiné 132 cas de ce type. Dans 48 d'entre eux, les revendications couvraient effectivement un composé naturel de l'iboga et le brevet a été maintenu. Dans 84 cas, l'objet du brevet relevait véritablement d'une chimie de laboratoire inédite, et ces brevets ont été retirés du rapport.

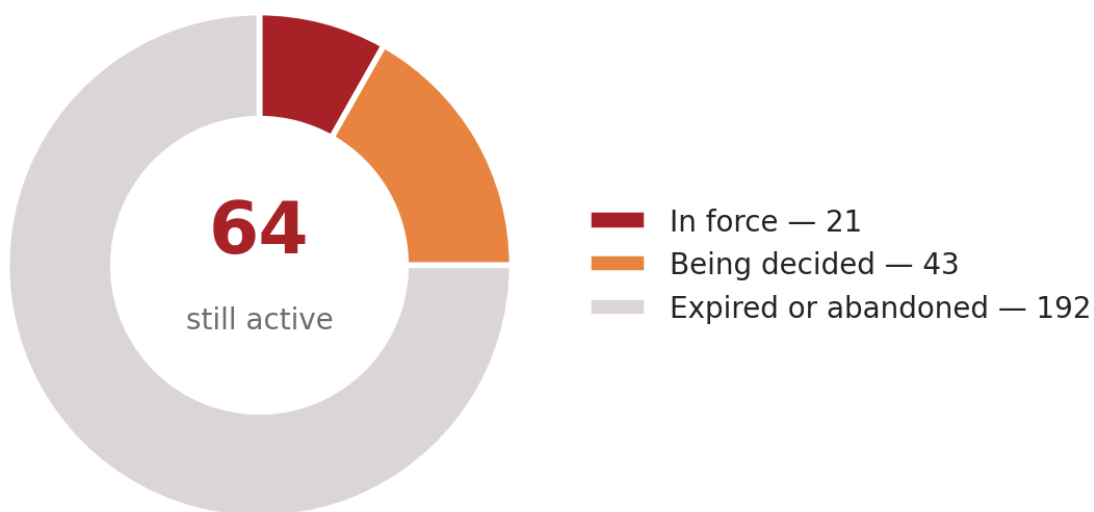


Comment les 1 382 dépôts ont été classés en trois catégories.

5. Les inventions les plus menaçantes

Il s'agit de la partie centrale du rapport. Une fois regroupées les demandes déposées à plusieurs reprises dans différents pays, la plus grande menace pour le savoir sur l'iboga réside dans 57 inventions distinctes, dont moins de la moitié restent juridiquement en vigueur.

Legal status of the 256 most threatening filings



Sur les 256 dépôts les plus menaçants, 64 restent en vigueur et 192 ont expiré ou ont été abandonnés.

La distinction entre un brevet en vigueur et un brevet expiré est importante. Un brevet expiré ou abandonné n'empêche rien : sa durée a pris fin, son titulaire a cessé de payer les taxes de renouvellement, ou la demande a été retirée. Beaucoup ont été déposés il y a des années par des entreprises qui n'ont jamais commercialisé de produit. C'est le cas de 192 des 256 dépôts les plus menaçants.

Les 43 demandes dont l'examen est toujours en cours constituent un cas à part. Aucun office des brevets ne les a encore acceptées ni rejetées, et leurs revendications peuvent encore être restreintes ou rejetées. C'est la partie du tableau qui n'est pas encore figée.

5.1 Inventions qui restent en vigueur

Vingt-deux des 57 inventions conservent au moins un dépôt en vigueur. Les seize dont la durée de validité restante est la plus longue sont répertoriées ci-dessous. La colonne « En vigueur / En cours d'examen » indique le nombre de dépôts accordés et en vigueur dans chaque famille, ainsi que le nombre de ceux qui sont encore en attente d'une décision. La colonne « Pays » indique le nombre de pays dans lesquels l'invention a été déposée.

Titulaire	Numéro de brevet	Objet des revendications	Date du premier dépôt	En vigueur / En cours d'examen	Pays
Soneira / Université de Stanford	WO2024059713A2	Mélanges d'alcaloïdes d'iboga et méthodes de traitement des patients à l'aide de ceux-ci	2023	1 / 11	8
DemeRx	WO2015126434A1	Traitement de la toxicomanie, à court et à long terme	2014	2 / 7	12
DemeRx	WO2014143201A1	Traitement de la dépendance à l'aide de la noribogaïne	2013	2 / 3	14
Ambio Life Sciences	WO2024254701A1	Utilisation de l'ibogaïne pour traiter la sclérose en plaques	2024	0 / 5	6
DemeRx	WO2013040471A2	Formes solides particulières de la noribogaïne	2012	4 / 0	23
Ambio Life Sciences	WO2025000092A1	Traitement à l'ibogaïne	2024	0 / 4	5
DemeRx	WO2015134405A1	Utilisations médicales de l'ibogaïne et des composés apparentés	2015	2 / 1	5
DemeRx	EP3223906A1	Utilisation de composés d'iboga pour renforcer l'efficacité des analgésiques	2015	2 / 1	4
CaaMTech	WO2020263941A1	Procédés de préparation de l'ibogaïne en tant que médicament	2020	1 / 2	5
Atai Therapeutics	US20160074414A1	Méthodes de traitement des patients à l'ibogaïne	2015	2 / 0	1
DemeRx	WO2012012764A1	Préparations à base de noribogaïne	2010	1 / 1	13
Clearmind Medicine	WO2024171075A1	Mélanges contenant de l'ibogaïne	2024	0 / 2	3
Albany Medical College	WO2009097259A2	Utilisation de composés de type iboga pour traiter l'obésité	2009	1 / 0	5
Université de Yonsei	WO2013081374A1	Utilisation de la voacangine pour bloquer la croissance des vaisseaux sanguins	2012	1 / 0	3
DemeRx	US20160008372A1	Traitement des migraines	2015	1 / 0	1

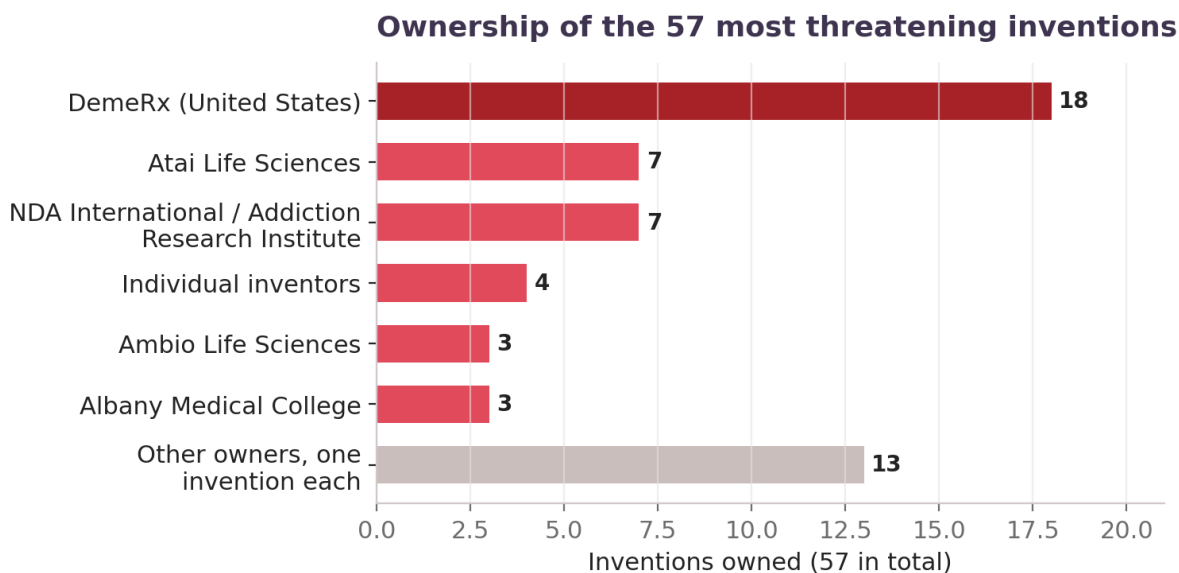
Titulaire	Numéro de brevet	Objet des revendications	Date du premier dépôt	En vigueur / En cours d'examen	Pays
Institut de botanique de Kunming	CN 110483515 A	Un alcaloïde de l'iboga et ses sels	2019	1 / 0	1

Les numéros de brevet sont indiqués afin de permettre la consultation de n'importe quelle demande. Un numéro commençant par « WO » correspond à une demande internationale ; « US » désigne les États-Unis, « EP » l'Europe et « CN » la Chine.

Plusieurs points méritent d'être soulignés. La demande la plus récente, déposée en 2023 par une entreprise collaborant avec l'université de Stanford, compte onze demandes en attente de décision ; son champ d'application définitif n'est donc pas encore fixé. En revanche, le brevet de DemeRx portant sur certaines formes solides de noribogaïne a été déposé en 2012 et détient désormais quatre brevets en vigueur dans vingt-trois pays, ce qui en fait la position la plus solidement établie du rapport. Les deux entrées concernant Ambio Life Sciences ont toutes deux été déposées au cours des deux dernières années, ce qui indique que de nouvelles entreprises continuent de faire leur entrée dans ce domaine.

6. Propriété

La propriété des 57 inventions les plus menaçantes est concentrée entre les mains d'un très petit nombre de détenteurs.



Propriété des 57 inventions les plus menaçantes.

DemeRx — 18 sur les 57. Une entreprise américaine, et de loin le plus grand détenteur. La plupart de ses brevets concernent la noribogaïne. Ils couvrent la noribogaïne sous sa forme pure, certaines de ses formes solides, ainsi que son utilisation dans le traitement de la dépendance aux opiacés et à l'alcool.

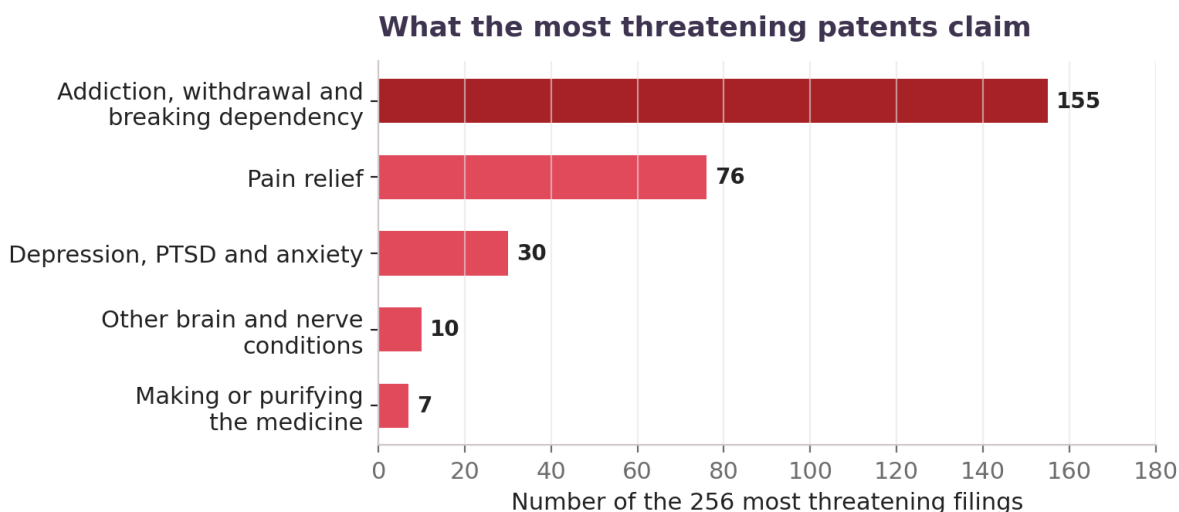
Atai Life Sciences — 7. Un nouvel arrivant, détenant des brevets sur des méthodes de traitement des patients à l'ibogaïne et sur des associations médicamenteuses la contenant. Certaines de ses demandes ont été déposées par l'intermédiaire du même mandataire que celui de DemeRx.

NDA International et Addiction Research Institute — 7. Le groupe le plus ancien, représentant les premières tentatives sérieuses de brevetage de l'ibogaïne pour mettre fin à la dépendance. Presque tous ces brevets ont désormais expiré. Leur importance actuelle réside dans ce qu'ils établissent comme étant déjà de notoriété publique, et à partir de quelle date.

Les 25 inventions restantes sont largement réparties. Ambio Life Sciences et l'Albany Medical College en détiennent trois chacun, quatre sont détenues par des inventeurs individuels, et quinze titulaires en détiennent une chacun. Parmi ceux-ci figurent des universités et des instituts de recherche publics, notamment l'université de Stanford, l'université Yonsei en Corée du Sud et l'Institut de botanique de Kunming en Chine. Les entreprises commerciales ne sont donc pas les seules parties concernées ; des institutions publiques cherchent également à s'approprier une partie de ces connaissances.

7. Objet des revendications

Nous avons répertorié l'utilisation médicale pour laquelle chacun des brevets les plus menaçants est déclaré valable.



Ce que revendiquent les 256 demandes les plus menaçantes. Certaines couvrent plusieurs utilisations.

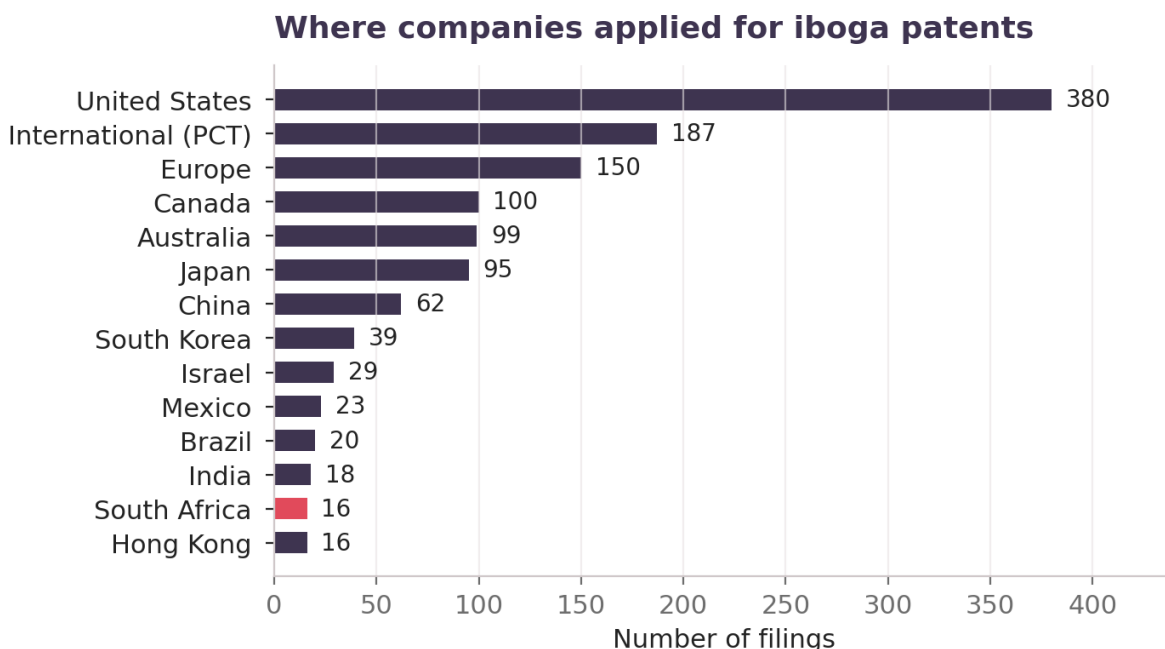
Le traitement de l'addiction, du sevrage et de la dépendance apparaît dans 155 des 256 demandes les plus menaçantes. Il s'agit de la conclusion la plus significative du rapport. L'utilisation de l'iboga pour aider une personne à se libérer d'une dépendance et à gérer son sevrage n'a pas été découverte par une entreprise pharmaceutique ; il s'agit de l'usage traditionnel le plus ancien et le mieux documenté de cette plante. Le fait que l'activité en matière de brevets se concentre précisément sur ce domaine est l'indication la plus claire de ce qui fait l'objet des revendications.

Le soulagement de la douleur arrive en deuxième position avec 76 demandes, dont la plupart sont des brevets de DemeRx concernant l'utilisation de la noribogaïne pour renforcer l'efficacité des analgésiques

opioïdes ou pour réduire la tolérance à ceux-ci. La dépression, le syndrome de stress post-traumatique (SSPT) et l'anxiété apparaissent dans 30 demandes, provenant en grande partie des entreprises les plus récentes. Dix demandes concernent d'autres affections du cerveau et du système nerveux, et sept portent sur des méthodes de fabrication ou de purification des composés.

8. Où les brevets ont-ils été déposés ?

Les entreprises choisissent les pays dans lesquels elles déposent leurs demandes. Elles optent généralement pour des pays disposant de marchés importants pour les médicaments.



Lieux où les entreprises ont déposé des demandes de brevet sur l'iboga. Le chiffre « International » correspond à une demande unique qui réserve la possibilité de déposer ultérieurement des demandes de brevet dans de nombreux pays.

À eux seuls, les États-Unis représentent 380 des 1 382 dépôts, soit plus d'un quart du total. Viennent ensuite les demandes internationales (187), l'Europe (150), le Canada (100), l'Australie (99) et le Japon (95). Pour replacer ces 187 demandes internationales dans leur contexte, il convient de préciser qu'une demande de ce type ne donne pas en soi lieu à la délivrance d'un brevet. Elle laisse la porte ouverte, permettant à une entreprise de décider ultérieurement dans quels pays elle souhaite déposer sa demande. Bon nombre des familles de brevets figurant dans ce panorama ont effectivement fait l'objet de dépôts dans différents pays, ce qui explique en partie pourquoi les totaux des États-Unis et de l'Europe sont si élevés.

8.1 Ce que révèle la base de données concernant l'Afrique et le Gabon

Le Gabon étant le berceau de *Tabernanthe iboga* et des traditions bwiti qui s'articulent autour de cette plante, nous avons examiné de près le contenu de la base de données concernant l'Afrique.

Vingt des 1 382 dépôts ont été effectués dans des pays africains. Seize concernent l'Afrique du Sud, deux relèvent du système régional de l'OAPI, un concerne l'Algérie et un autre le Maroc. Aucun autre pays

africain ne figure dans cette analyse. L'OAPI, l'Organisation africaine de la propriété intellectuelle, est un système régional de brevets dont le Gabon fait partie des États membres.

Les deux dépôts auprès de l'OAPI

Seules deux demandes sur l'ensemble du panorama ont été déposées via l'OAPI.

OA11491A — « La voacamine en tant qu'agent antipaludique ». Propriétaire : Millenia Hope Inc.

Déposée le 22 septembre 2000 et enregistrée comme délivrée le 7 mai 2004. Nous l'avons classé dans la catégorie de niveau 1, notre catégorie la plus menaçante, car il revendique la voacamine — un alcaloïde obtenu à partir de *Voacanga africana*, une plante source d'iboga — en tant que médicament. Son propre texte fait référence à un extrait végétal dont la voacamine est le principe actif.

OA11858A — « Utilisation d'inhibiteurs du CYP2D6 dans des traitements combinés ». Propriétaire : Pfizer. Déposé le 20 mars 2000 et enregistré comme délivré. Nous l'avons classé dans la catégorie de niveau 3, la moins menaçante, car l'iboga n'apparaît qu'accessoirement dans le cadre d'une invention pharmaceutique plus large.

Ces deux brevets ont été déposés en 2000. Les brevets n'ont pas une durée illimitée et, au vu de ces dates, tous deux ont largement dépassé la durée de vie habituelle d'un brevet. Aucun autre dépôt auprès de l'OAPI n'apparaît dans le paysage, et aucun n'est enregistré comme étant en attente d'une décision.

Les brevets les plus menaçants déposés en Afrique

Cinq des vingt dépôts africains relèvent de notre catégorie la plus menaçante, et ces cinq brevets sont tous enregistrés comme délivrés. L'un d'entre eux est le brevet de l'OAPI sur la voacamine décrit ci-dessus. Les quatre autres sont sud-africains.

Le brevet ZA 2000/06020 B est le brevet sud-africain de cette même famille de la voacamine, détenu par Millenia Hope et délivré en 2001. Les trois autres appartiennent à DemeRx : le brevet ZA201401268B, portant sur des formes solides particulières de noribogaïne, déposé en 2014 ; le brevet ZA201507514B, portant sur une méthode de traitement non toxique du sevrage, déposé en 2015 ; et le brevet ZA201606322B, portant sur des méthodes de traitement aigu et à long terme de la toxicomanie, déposé en 2016.

Les deux derniers méritent d'être soulignés en raison de leur formulation. Le fascicule du brevet ZA201507514B précise que l'ibogaïne « est utilisée depuis plus de 100 ans sous forme de préparation botanique issue de l'écorce de la racine d'Iboga tabernanth », tandis que le brevet ZA201606322B décrit la noribogaïne comme « isolée de l'Iboga tabernanth, un arbuste d'Afrique de l'Ouest ». Ces brevets mentionnent l'origine africaine du médicament dans leur propre texte tout en revendiquant des droits exclusifs sur son utilisation dans un pays africain.

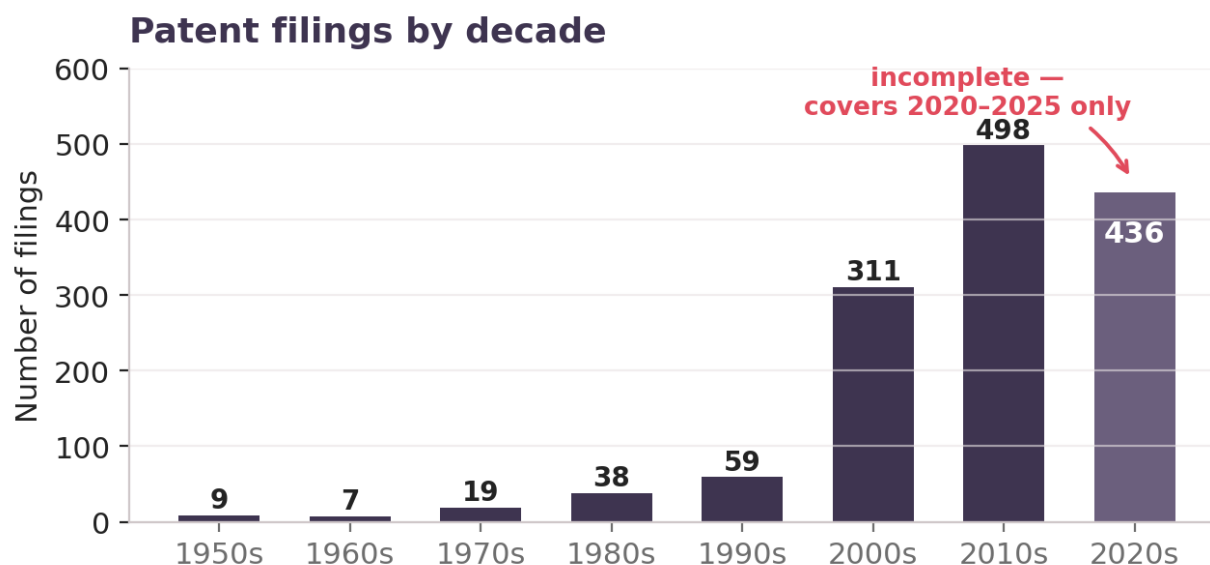
Ce que ce rapport ne détermine pas

Un brevet n'a d'effet que dans le pays ou la région qui l'a délivré ; ainsi, les brevets détenus aux États-Unis, en Europe ou ailleurs ne s'appliquent pas au Gabon.

Plusieurs questions sortent du champ d'application d'une analyse du paysage des brevets et dépassent notre expertise : savoir si l'un ou l'autre des brevets de l'OAPI est encore en vigueur aujourd'hui, déterminer précisément quels pays sont couverts par un brevet de l'OAPI et à quelles conditions, identifier les voies possibles pour qu'un brevet soit étendu au Gabon à l'avenir, et évaluer ce que tout cela signifierait pour un producteur, une coopérative ou un praticien gabonais. Il s'agit là de questions relevant du droit et de la pratique gabonais et de l'OAPI. Nous encourageons vivement BOTF à les soumettre à un conseiller juridique qualifié en droit des brevets de l'OAPI et du Gabon avant de tirer toute conclusion ou d'agir sur la base de cette section, en utilisant cette base de données comme point de départ.

9. Évolution de la tendance au fil du temps

Le premier dépôt que nous avons identifié remonte à 1956 et le plus récent à 2025. L'activité n'est pas répartie de manière uniforme sur ces soixante-dix années.

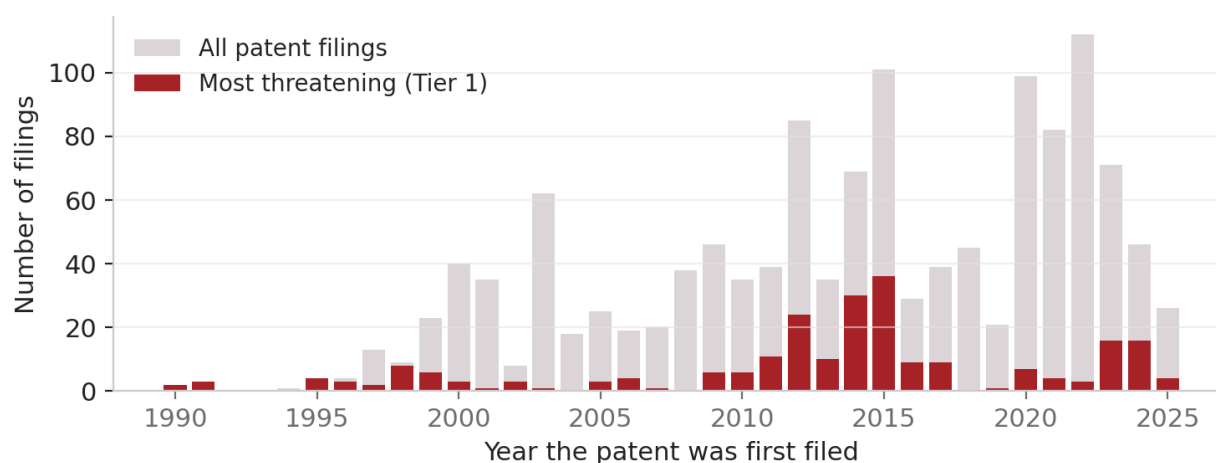


Dépôts par décennie. La dernière barre est incomplète.

Avant 1990, l'activité était très faible : les années 1950 à 1980 totalisent à elles seules 73 dépôts. La croissance s'est ensuite accélérée, avec 311 dépôts dans les années 2000, 498 dans les années 2010 et 436 entre 2020 et 2025.

Remarque concernant le dernier graphique. Le chiffre pour les années 2020 est incomplet pour deux raisons distinctes, et le total réel sera considérablement plus élevé. Premièrement, la décennie n'est pas terminée : le décompte ne couvre que les six années de 2020 à 2025, contre dix années complètes pour chaque décennie précédente. Deuxièmement, une demande de brevet n'est pas publiée dès son dépôt ; ainsi, les demandes déposées au cours des dernières années n'ont pas encore toutes été publiées et ne peuvent donc apparaître dans aucune recherche. Si l'on compare ces six années partielles à dix années complètes, le rythme des dépôts est environ deux fois plus élevé que celui des années 2010.

Patent filings each year since 1990



Dépôts annuels. La partie en rouge foncé indique les dépôts les plus menaçants.

Si l'on examine les données année par année, les dépôts les plus menaçants se présentent en deux vagues. La première se situe au début et au milieu des années 2010, ce qui correspond au programme de DemeRx sur la noribogaïne. La seconde se situe au début des années 2020, lorsque Atai, Ambio, Soneira et d'autres acteurs ont fait leur entrée sur le marché. La baisse observée à la fin du graphique ne correspond pas à un véritable ralentissement ; il s'agit du délai de publication de dix-huit mois décrit ci-dessus. Ces dernières barres augmenteront à mesure que les demandes restantes seront rendues publiques.

10. Les brevets indiquent leur propre source

L'une des conclusions les plus évidentes de ce travail est que les brevets eux-mêmes indiquent d'où proviennent ces connaissances. À la lecture de chaque brevet, chaque référence aux savoirs autochtones, à la médecine traditionnelle ou populaire, ainsi que chaque mention du nom de la plante iboga ont été consignées mot pour mot, avec l'emplacement exact où elles apparaissent dans le document.

Sur l'ensemble des 1 382 requêtes déposées, 760 contiennent une telle référence, soit 55 sur 100. Parmi les requêtes les plus menaçantes, cette proportion est nettement plus élevée : 224 sur 256, soit près de neuf sur dix.

À quoi ressemblent ces références ?

Ces références se répartissent en plusieurs catégories et varient selon la force du lien qu'elles établissent entre un brevet et les savoirs autochtones.

Description directe de l'usage traditionnel. Il s'agit du type de référence le plus fort. Certains brevets indiquent clairement que le médicament a une histoire d'usage traditionnel, et précisent depuis combien de temps. Un brevet sud-africain détenu par DemeRx précise que l'ibogaïne « est utilisée depuis plus de 100 ans sous forme de préparation botanique à base d'écorce de racine d'iboga tabernanthe ». D'autres mentionnent nommément la pratique du Bwiti ou l'usage gabonais.

Mention de la plante source. Très courante. Un brevet identifie *Tabernanthe iboga* ou *Voacanga africana* comme la plante à partir de laquelle le composé a été obtenu. Un autre brevet de DemeRx décrit la noribogaïne comme « isolée de *Tabernanthe iboga*, un arbuste d'Afrique de l'Ouest ». Une mention de ce type établit que le composé n'est pas une création de laboratoire, mais un élément extrait d'une plante que les communautés gabonaises utilisent depuis des générations.

Citation de la littérature ethnobotanique. Certains brevets citent des articles universitaires décrivant la préparation et l'utilisation traditionnelles. Dans plusieurs cas, le titre même de l'article cité mentionne l'origine africaine de la plante ; ainsi, la référence aux savoirs autochtones est intégrée au dossier du brevet par le biais de sa liste de références.

Une mention générale de l'histoire médicinale. C'est le type de mention le plus faible. Le brevet se contente de noter que la plante est utilisée depuis longtemps à des fins médicinales, sans citer de peuple ni de lieu.

11. Comment ce travail a été mené

Ce rapport s'inscrit dans le cadre d'une initiative plus large de Porta Sophia en faveur de la sensibilisation aux questions autochtones. BOTF et IMCF ont demandé à Porta Sophia d'examiner l'activité en matière de brevets concernant les remèdes autochtones.

11.1 Les termes de recherche

Les termes de recherche ont été élaborés en collaboration avec BOTF et l'IMCF. Une liste initiale a été préparée par Porta Sophia. Yann Guignon, de BOTF, a proposé un ensemble important de termes supplémentaires le 18 mai 2026, dont dix-neuf ont été ajoutés à la recherche le 19 mai 2026. Parmi ces ajouts figuraient la noribogaïne, présente à l'état naturel dans l'écorce de la racine d'iboga ; six autres espèces du genre *Tabernanthe* répertoriées dans une étude gabonaise de 2012 ; et douze noms autochtones et vernaculaires de la plante.

La liste complète des termes utilisés dans les recherches est présentée ci-dessous. Chaque terme a fait l'objet d'une recherche dans les revendications de chaque brevet.

Les composés	ibogaïne, noribogaïne, 12-méthoxyibogamine
Autres alcaloïdes présents à l'état naturel dans les plantes sources	ibogamine, ibogaline, coronaridine, voacangine, voacamine, voacristine, tabernanthine
Plantes sources	<i>Tabernanthe iboga</i> , <i>Tabernanthe manii</i> , <i>Tabernanthe crassa</i> , <i>Tabernanthe tenuiflora</i> , <i>Tabernanthe bocca</i> , <i>Tabernanthe subsessilis</i> , <i>Tabernanthe pubescens</i> , <i>Tabernanthe albiflora</i> , <i>Tabernanthe elliptica</i> , <i>Voacanga africana</i> , <i>Tabernaemontana undulata</i> , <i>Tabernaemontana divaricata</i> , <i>Tabernaemontana corymbosa</i> , <i>Tabernaemontana subglobosa</i> , <i>Tabernaemontana hustrix</i> , <i>Anartia meyeri</i> , <i>Ervatamia hainanensis</i> , <i>Ervatamia orientalis</i> , <i>Ervatamia coronaria</i>
Noms indigènes et vernaculaires de l'iboga	iboga, eboka, eboga, Boga, Eboge, Maboga, Liboga, Leboga, Dibuga, Dibugi, Libuyi, Libuga, Leboka, Diboga, Obuka, Ndzi eboka, Becchete, Sanango, Sananga
Termes culturels et communautaires	Bwiti, Mitsogo, Nganga

*Certains termes proposés au cours de ce processus ont été délibérément exclus. Les composés purement synthétiques qui n'existent dans aucune plante, tels que la 18-méthoxycoronaridine, le tabernanthalog et l'iboxygaine, ont été écartés, bien que la coronaridine, le composé naturel à partir duquel la 18-méthoxycoronaridine est fabriquée, soit incluse. Les termes désignant des classes chimiques très larges, tels que « alcaloïdes indoliques » et « extrait total d'alcaloïdes », ont été écartés car ils auraient donné lieu à un grand nombre de brevets sans rapport avec le sujet. Les espèces parfois appelées « faux iboga », notamment *Rauwolfia vomitoria*, ont été exclues car elles présentent une composition chimique différente et ne contiennent pas d'ibogaïne.*

Un autre groupe de termes liés au Bwiti et à la tradition — parmi lesquels Bwiti Misoko, Bwiti Disumba, Bois Sacré, Mitsogho, Tsogho et Babongo — n'a pas été utilisé comme termes de recherche principaux, car utilisés seuls, ils auraient donné lieu à des résultats sans rapport avec le sujet. Ils ont plutôt été appliqués comme deuxième niveau de recherche, en effectuant des recherches dans le corps et les revendications de chaque brevet déjà identifié, afin de détecter des références aux savoirs autochtones. Les résultats présentés à la section 10 proviennent de ce deuxième niveau de recherche.

11.2 Les recherches

Trois sources indépendantes ont été consultées. La base de données en texte intégral de l'Office américain des brevets et des marques a été consultée en se limitant aux revendications des brevets, ce qui a donné 327 résultats. La base de données PATENTSCOPE de l'OMPI, qui couvre les demandes internationales, a été consultée en se limitant aux revendications en anglais, ce qui a donné 617 résultats. La base de données CAS SciFinder a été consultée par structure chimique plutôt que par mot, en utilisant la structure de l'ibogaïne puis celle de la noribogaïne comme requête dessinée, ce qui a donné respectivement 25 et 86 résultats. La recherche par structure est importante car elle permet de trouver des brevets qui couvrent la molécule d'iboga à l'aide d'un schéma chimique sans la nommer explicitement.

Les résultats ont ensuite été regroupés et les doublons supprimés, de sorte que chaque dépôt ne soit compté qu'une seule fois. Chaque dépôt a été comparé au document de brevet original et ses détails ont été consignés, le libellé des revendications pertinentes étant copié à l'identique plutôt que résumé. Les informations relatives à la famille de brevets de chaque dépôt ont été extraites des registres Espacenet. Enfin, chaque dépôt a été classé dans l'un des trois niveaux, et les revendications dont la composition chimique n'était pas claire ont été soumises à un chimiste.

La liste finale a ensuite été vérifiée à plusieurs reprises : chaque entrée figure-t-elle bien dans le rapport ? Le statut juridique de chaque brevet est-il correctement consigné ? Les brevets comparables ont-ils été évalués de manière cohérente ? Les détails consignés correspondent-ils aux documents originaux ? Une description plus complète de la méthode est disponible dans un document séparé.

12. Limites du présent rapport

La recherche porte sur les brevets publiés jusqu'au 21 mai 2026. Il peut exister des demandes de brevet ou des brevets qui n'avaient pas encore été publiés au moment de notre analyse, et ceux-ci ne pouvaient apparaître dans aucune recherche. Les délais de publication varient d'un pays à l'autre, et dans certains

pays, un déposant peut demander qu'une demande ne soit pas publiée avant la délivrance du brevet. Les années les plus récentes doivent donc être considérées comme incomplètes.

Il s'agit d'une recherche approfondie, mais elle n'est pas exhaustive, et aucune recherche de brevets ne peut garantir l'absence totale de lacunes. La liste est aussi complète que le permettent les bases de données de brevets. Un dépôt effectué dans un pays dont les registres ne sont pas disponibles en ligne peut ne pas avoir été trouvé. La date d'un brevet sud-africain n'a pu être déterminée à partir d'aucune source accessible ; cette date a donc été laissée en blanc plutôt que d'être estimée.

Le statut juridique a été consigné au moment où chaque brevet a été vérifié, et ce statut évolue avec le temps. Les informations sont parfois obsolètes : dans un cas, une base de données indiquait qu'un brevet était en vigueur alors que le registre national indiquait qu'il avait expiré. Les chiffres relatifs au statut doivent être considérés comme exacts à la date de la vérification.

Les recherches ont été effectuées sur la base des revendications des brevets, complétées par une recherche sur la structure chimique. Un brevet qui ne mentionne l'iboga que dans sa description, sans le mentionner dans aucune revendication, n'aurait pas été recensé. Il s'agit d'un choix délibéré, car ce sont les revendications qui confèrent des droits juridiques.

Enfin, le classement des brevets en trois niveaux de menace correspond à notre évaluation de la menace pesant sur les savoirs autochtones, sur la base de ce que les brevets revendiquent par écrit. Il ne s'agit pas d'un avis juridique, et aucun élément du présent rapport ne constitue un conseil juridique ni ne doit être considéré comme tel. Pour toute question concernant le statut, la portée ou l'applicabilité d'une demande ou d'un brevet particulier, ou sur la manière dont les registres d'un pays donné doivent être consultés, nous encourageons les lecteurs à consulter un avocat qualifié dans cette juridiction, y compris un avocat de l'OAPI pour toute question concernant l'OAPI ou le Gabon.



porta sophia

Public Benefit Organization

A PORTA SOPHIA PATENT REPORT

The Patent Record on Iboga Medicine

A worldwide review of patent claims on iboga medicine and traditional knowledge

Prepared by	Porta Sophia
Prepared for	Blessings of the Forest (BOTF) and the Indigenous Medicine Conservation Fund (IMCF)
Patents searched to	21 May 2026
Full patent list	A separate spreadsheet containing all patents examined (1,382 filings)

1. About this report

Iboga has been used in healing and ceremony in Gabon and neighboring countries for many generations.

Over the past thirty years, companies and universities outside Africa have applied to patent offices around the world for rights over parts of this knowledge. A patent gives its owner the right to prevent everyone else in that country from using a particular invention, usually for about twenty years. The patent system was created to reward genuine inventions, but it can also be used to claim things that are not new including knowledge that Indigenous peoples have held and practiced for generations.

The Blessings of the Forest and the Indigenous Medicine Conservation Fund asked Porta Sophia to examine how far this has gone with iboga, and how threatening it is to Indigenous knowledge. We reviewed iboga-related patents worldwide and assessed how directly each patent threatens Indigenous knowledge. This report sets out what we found.

A note on a few important points. 1) This report is not a legal opinion and is not legal advice, and should not be relied on as either. 2) The search is thorough but not comprehensive, and no patent search can be guaranteed to be free of gaps. 3) We did not assess whether any patent is valid or enforceable. 4) What we describe is what companies have applied to own, and how closely those claims come to traditional iboga knowledge. The report presents findings only. 5) It does not recommend a course of action, as those decisions rest with BOTF and the communities concerned.

2. Terms used in this report

Patent language is technical by convention. These are the only terms needed to read this report.

A patent	A right granted by one country to a company, group, or individual. It allows the owner to prevent everyone else in that country from using a particular invention, usually for about twenty years.
The claims	The most important part of a patent. The claims are the exact words that define what the owner can prevent others from doing. The remainder of the document is description. Our assessment was based on the claims.
A filing	A single application for a patent, made to one country. The same invention is normally filed in many countries.
A patent family	All the filings for one invention, across every country where it was filed. A single invention can produce twenty or more filings, which is why the number of filings is much higher than the number of inventions.
In force	The patent has been granted and is currently active. The owner can enforce it against others.
Being decided	The application has been filed, but no country has yet accepted or refused it. The wording of the claims can still change.

Expired or abandoned	The patent has reached the end of its term, or the owner stopped paying the renewal fees or withdrew the application. It no longer prevents anyone from doing anything.
-----------------------------	---

3. Main findings

The number of filings is much larger than the number of inventions. We examined 1,382 patent filings. Because the same invention is filed repeatedly in different countries, those filings represent 273 separate inventions in total and the ones we assessed as most threatening come down to just 57.

Most of the threatening patents are no longer in force. Of the 256 most threatening filings, 21 are in force today and 43 are still being decided. The remaining 192 have expired or been abandoned, and no longer prevent anyone from doing anything.

A small number of companies own most of these patents. DemeRx, a United States company, owns 18 of the 57 most threatening inventions. Atai Life Sciences and the older NDA International and Addiction Research Institute portfolios own 7 each. Together these three groups control 32 of the 57, slightly more than half.

Most of them claim the traditional use itself. 155 of the 256 most threatening filings concern the treatment of addiction, withdrawal and dependency. This is not a new medical discovery. It is the central traditional use of iboga, practiced in Bwiti long before any of these companies existed.

The patents themselves mention Indigenous knowledge. 224 of the 256 most threatening filings refer to Indigenous knowledge, to traditional medicine, or name the iboga plant within their own text. The applicants recorded this themselves, so the connection did not have to be inferred.

More patents are being filed than ever before. 436 filings were made in the six years from 2020 to 2025, approaching the 498 filed during the whole of the 2010s and well above the 311 filed in the 2000s. More organizations are seeking iboga patents now than in any earlier period.

Nearly all are filed outside Africa. The United States accounts for the largest share with 380 filings, followed by international applications (187) and Europe (150). Only 20 filings were made in African countries, and just two of those were made through OAPI, the regional system whose member states include Gabon. Both were filed in the year 2000. Section 8.1 sets out the African findings in detail.

4. How the patents were assessed

Every patent was placed in one of three tiers. The assessment was based on the claims (the exact words that define what the owner can prevent others from doing) and not on how a patent describes itself. Some patents use technical chemical language that hides the fact that they cover the ordinary natural

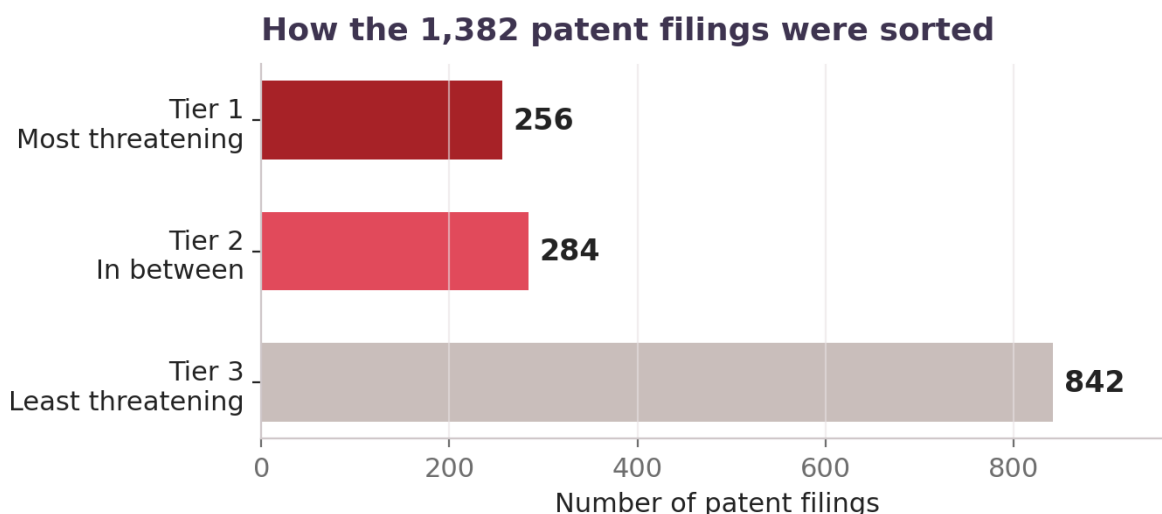
iboga compounds. We looked through that language to determine what the claims would cover in practice.

Tier 1 — most threatening. These patents seek ownership of the medicine itself: a natural iboga compound used as a treatment, the traditional uses of iboga such as addiction and withdrawal, the plant itself, or a combination in which the second ingredient serves only to make the iboga work better or more safely.

Tier 2 — moderate. These are directed at iboga but are broader, or one step removed: wide chemical groups, combinations with ordinary modern medicines, methods of delivering the medicine into the body, and methods of manufacture.

Tier 3 — least threatening. Here the chemistry has moved away from the natural plant, or iboga is barely involved such as mentioned once within a long list of possible ingredients, or included as one plant among many.

Where a patent relied on chemical diagrams or technical group names, and it was not clear whether the claims covered a natural iboga compound, the claim was referred to a chemist. The chemist examined 132 such cases. In 48 the claims did cover a natural iboga compound and the patent was retained. In 84 the subject matter was genuinely new laboratory chemistry, and those patents were removed from the report.

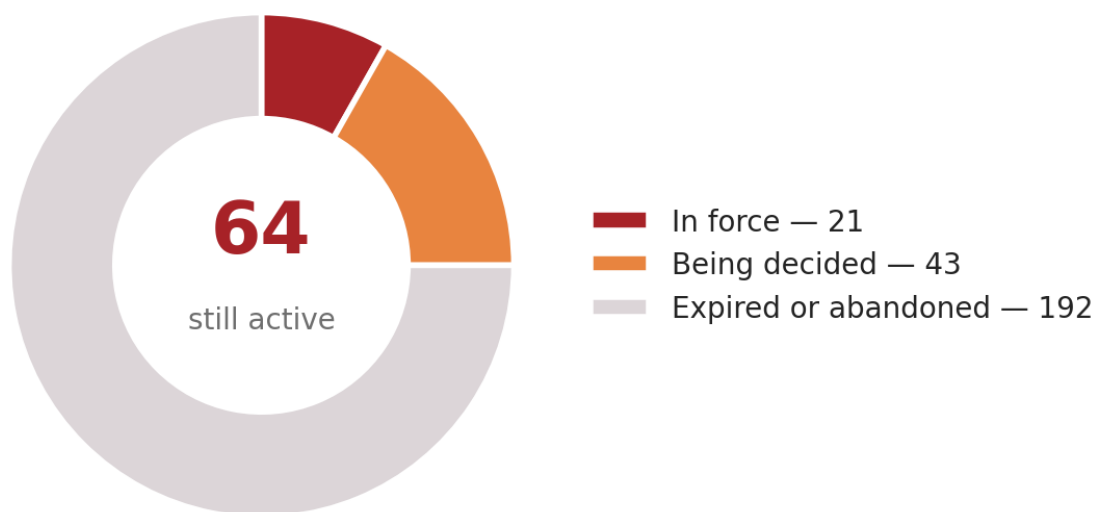


How the 1,382 filings were sorted into the three tiers.

5. The most threatening inventions

This is the central part of the report. Once repeated filings in different countries are grouped together, the greatest threat to iboga knowledge consists of 57 separate inventions, fewer than half of which remain legally active.

Legal status of the 256 most threatening filings



Of the 256 most threatening filings, 64 remain active and 192 have expired or been abandoned.

The distinction between an active patent and an expired one is significant. An expired or abandoned patent prevents nothing: its term has ended, or the owner stopped paying the renewal fees, or the application was withdrawn. Many were filed years ago by companies that never brought a product to market. This applies to 192 of the 256 most threatening filings.

The 43 filings still being decided are a different matter. No patent office has yet accepted or refused them, and their claims may still be narrowed or rejected. This is the part of the picture that is not yet settled.

5.1 Inventions that remain active

Twenty-two of the 57 inventions retain at least one active filing. The sixteen with the most remaining legal life are listed below. "In force / Being decided" shows how many filings in each family are granted and active, and how many are still awaiting a decision. "Countries" shows the number of countries in which the invention has been filed.

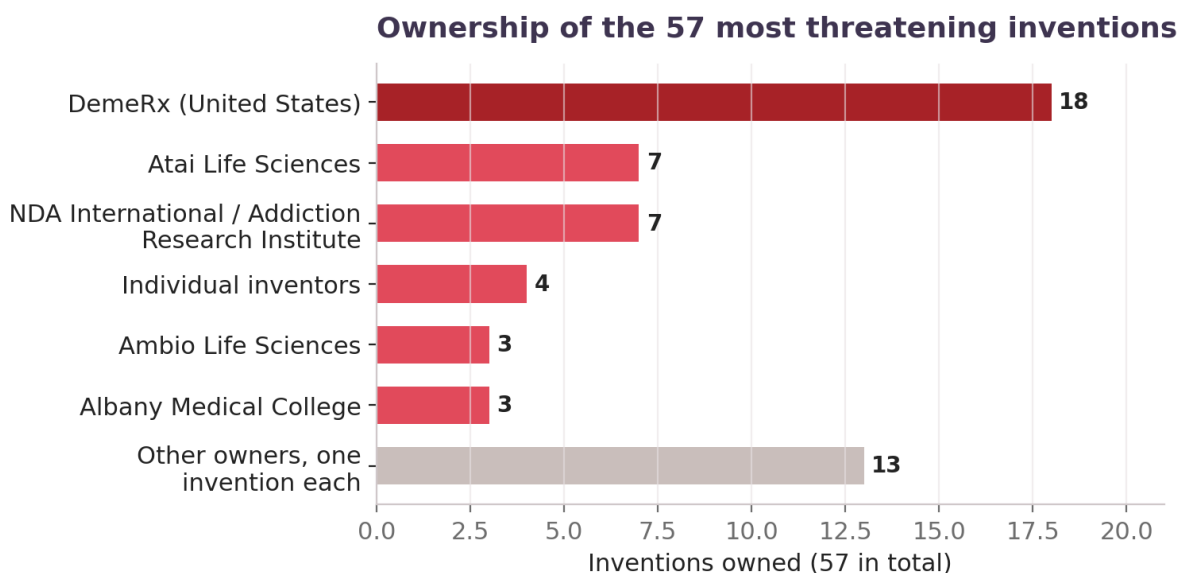
Owner	Patent number	What the claims cover	First filed	In force / Being decided	Countries
Soneira / Stanford University	WO2024059713A2	Mixtures of iboga alkaloids, and methods of treating patients with them	2023	1 / 11	8
DemeRx	WO2015126434A1	Treatment of drug addiction, short term and long term	2014	2 / 7	12
DemeRx	WO2014143201A1	Treatment of addiction using noribogaine	2013	2 / 3	14
Ambio Life Sciences	WO2024254701A1	Use of ibogaine to treat multiple sclerosis	2024	0 / 5	6
DemeRx	WO2013040471A2	Particular solid forms of noribogaine	2012	4 / 0	23
Ambio Life Sciences	WO2025000092A1	Ibogaine treatment	2024	0 / 4	5
DemeRx	WO2015134405A1	Medical uses of ibogaine and related compounds	2015	2 / 1	5
DemeRx	EP3223906A1	Use of iboga compounds to strengthen pain medicines	2015	2 / 1	4
CaaMTech	WO2020263941A1	Methods of preparing ibogaine into a medicine	2020	1 / 2	5
Atai Therapeutics	US20160074414A1	Methods of treating patients with ibogaine	2015	2 / 0	1
DemeRx	WO2012012764A1	Noribogaine preparations	2010	1 / 1	13
Clearmind Medicine	WO2024171075A1	Mixtures containing ibogaine	2024	0 / 2	3
Albany Medical College	WO2009097259A2	Use of iboga-type compounds to treat obesity	2009	1 / 0	5
Yonsei University	WO2013081374A1	Use of voacangine to stop blood-vessel growth	2012	1 / 0	3
DemeRx	US20160008372A1	Treatment of migraines	2015	1 / 0	1
Kunming Institute of Botany	CN 110483515 A	An iboga alkaloid and its salts	2019	1 / 0	1

Patent numbers are given so that any entry can be looked up. A number beginning WO is an international filing; US is the United States, EP is Europe, CN is China.

Several points are worth noting. The most recent entry, filed in 2023 by a company working with Stanford University, has eleven filings still awaiting decisions, so its final scope is not yet fixed. By contrast, DemeRx's patent on particular solid forms of noribogaine was filed in 2012 and now holds four active patents across twenty-three countries, making it the most firmly established position in the report. The two Ambio Life Sciences entries were both filed within the past two years, which indicates that new companies continue to enter this field.

6. Ownership

Ownership of the 57 most threatening inventions is concentrated among very few holders.



Ownership of the 57 most threatening inventions.

DemeRx — 18 of the 57. A United States company, and by far the largest holder. Most of its patents concern noribogaine. They cover noribogaine in pure form, particular solid forms of it, and its use in treating opioid and alcohol dependency.

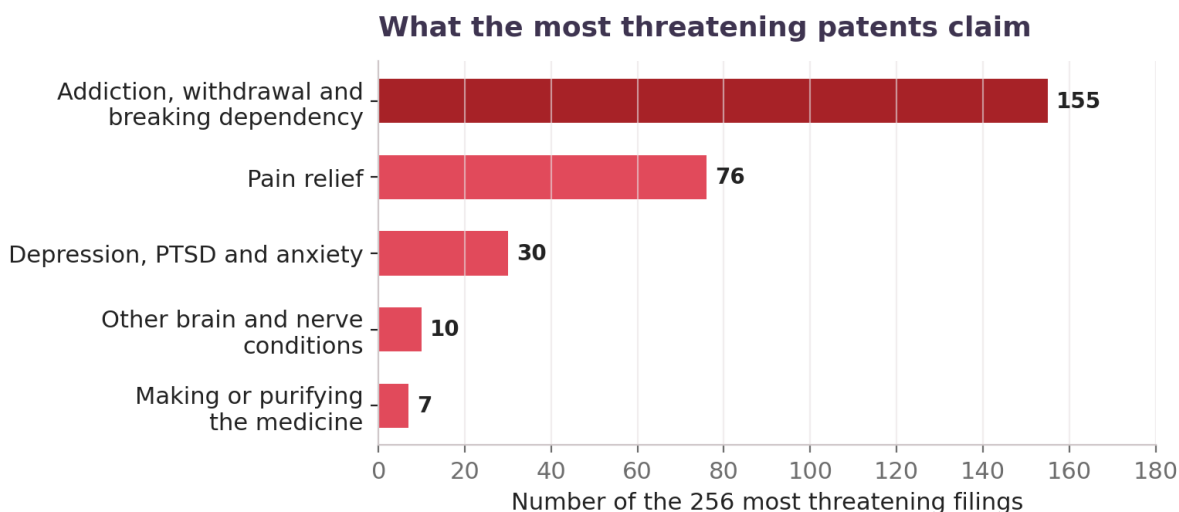
Atai Life Sciences — 7. A more recent entrant, holding patents on methods of treating patients with ibogaine and on combinations containing it. Some of its applications were filed through the same agent that files for DemeRx.

NDA International and Addiction Research Institute — 7. The earliest group, representing the first substantial attempts to patent ibogaine for interrupting addiction. Almost all have now expired. Their present significance lies in what they establish as already publicly known, and from what date.

The remaining 25 inventions are widely distributed. Ambio Life Sciences and Albany Medical College hold three each, four are held by individual inventors, and fifteen owners hold one each. Among these are universities and public research institutes, including Stanford University, Yonsei University in South Korea and the Kunming Institute of Botany in China. Commercial companies are therefore not the only parties involved; public institutions are also seeking ownership of parts of this knowledge.

7. What the claims are directed at

We recorded the medical use that each of the most threatening patents states it is for.



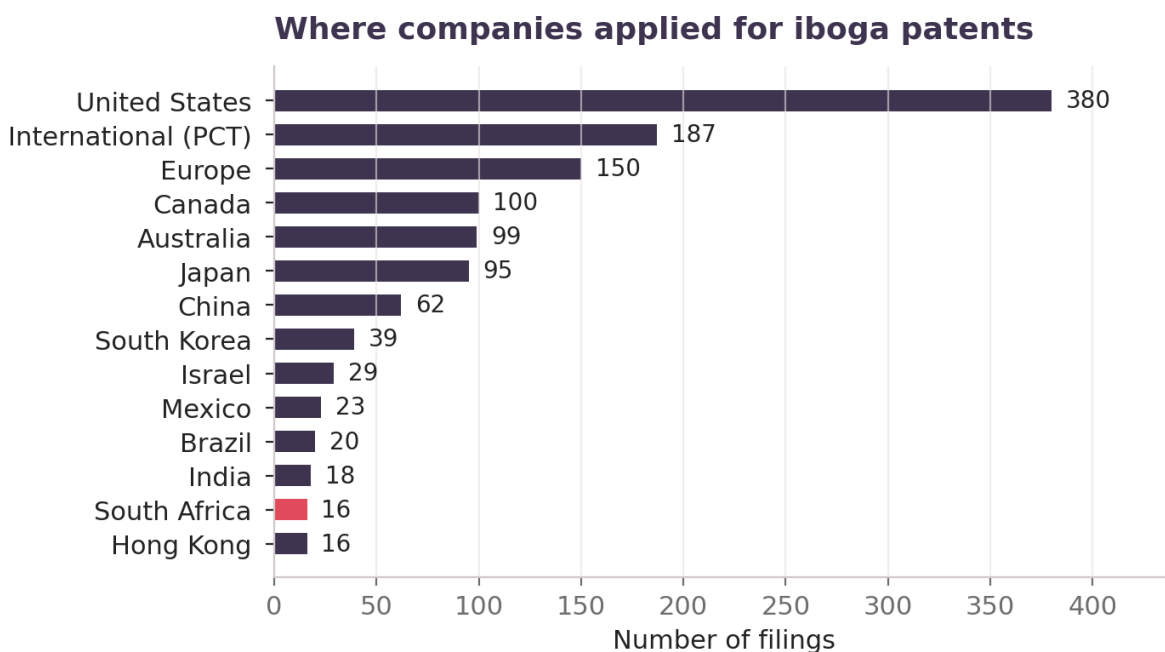
What the 256 most threatening filings claim. Some cover more than one use.

Treatment of addiction, withdrawal and dependency appears in 155 of the 256 most threatening filings. This is the most significant finding in the report. Using iboga to help a person break a dependency and manage withdrawal was not discovered by a pharmaceutical company, it is the oldest and best documented traditional use of the plant. That patent activity is concentrated precisely here is the clearest indication of what is being claimed.

Pain relief follows with 76 filings, most of them DemeRx patents concerning the use of noribogaine to strengthen opioid painkillers or to reduce tolerance to them. Depression, PTSD and anxiety appear in 30 filings, largely from the newer companies. Ten filings concern other conditions of the brain and nervous system, and seven concern methods of making or purifying the compounds.

8. Where patents were sought

Companies choose the countries in which to file. They generally choose countries with large markets for medicines.



Where companies applied for iboga patents. The "International" figure is a single application that reserves the option of seeking patents in many countries later.

The United States alone accounts for 380 of the 1,382 filings, more than a quarter of the total. It is followed by international applications (187), Europe (150), Canada (100), Australia (99) and Japan (95). To provide context for the 187 international applications, an application of this kind does not itself grant a patent. It holds the option open, allowing a company to decide later which countries to pursue. Many of the families in this landscape did go on to be filed in individual countries, which is part of why the United States and European totals are so high.

8.1 What the database shows for Africa and Gabon

Because Gabon is the home of *Tabernanthe iboga* and of the Bwiti traditions built around it, we looked closely at what the database contains for Africa.

Twenty of the 1,382 filings were made in African countries. Sixteen are in South Africa, two are in the OAPI regional system, one is in Algeria and one is in Morocco. There are no filings in any other African country in this landscape. OAPI, the African Intellectual Property Organization, is a regional patent system whose member states include Gabon.

The two OAPI filings

Only two filings in the entire landscape were made through OAPI.

OA11491A — "Voacamine as an anti-malarial agent". Owned by Millenia Hope Inc. Filed 22 September 2000 and recorded as granted on 7 May 2004. We assessed this as Tier 1, our most threatening category, because it claims voacamine — an alkaloid obtained from *Voacanga africana*, an iboga source plant — as a medicine. Its own text refers to a plant extract with voacamine as the active principle.

OA11858A — "Use of CYP2D6 inhibitors in combination therapies". Owned by Pfizer. Filed 20 March 2000 and recorded as granted. We assessed this as Tier 3, our least threatening category, because iboga appears only incidentally within a wider pharmaceutical invention.

Both were filed in the year 2000. Patents do not last indefinitely, and on the face of these dates both are well beyond the usual life of a patent. No other OAPI filing appears anywhere in the landscape, and none is recorded as awaiting a decision.

The most threatening patents filed in Africa

Five of the twenty African filings fall into our most threatening category, and all five are recorded as granted. One is the OAPI voacamine patent described above. The remaining four are South African.

ZA 2000/06020 B is the South African member of that same voacamine family, owned by Millenia Hope and granted in 2001. The other three belong to DemeRx: ZA201401268B, covering particular solid forms of noribogaine, filed in 2014; ZA201507514B, covering a method of non-toxic treatment for drug withdrawal, filed in 2015; and ZA201606322B, covering methods for the acute and long-term treatment of drug addiction, filed in 2016.

The last two are worth noting for their wording. The specification of ZA201507514B states that ibogaine "has been used as a botanical preparation from the root bark of *iboga tabernathe* for over 100 years," and ZA201606322B describes noribogaine as "isolated from *Tabernanth iboga*, a shrub of West Africa." These patents record the African origin of the medicine in their own text while seeking exclusive rights over its use in an African country.

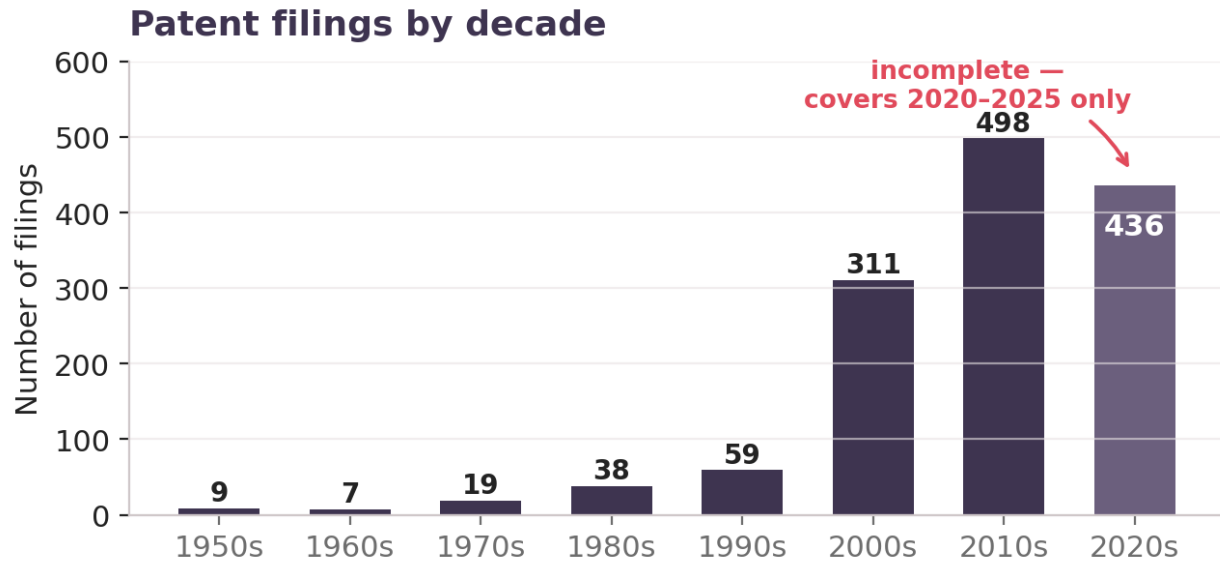
What this report does not determine

A patent has effect only in the country or region that granted it, so patents held in the United States, Europe or elsewhere do not apply in Gabon.

Several questions fall outside the scope of a patent landscape and outside our expertise: whether either OAPI patent remains in force today, precisely which countries an OAPI patent reaches and on what terms, what routes exist for a patent to be extended into Gabon in future, and what any of this would mean for a Gabonese producer, cooperative or practitioner. These are matters of Gabonese and OAPI law and practice. We would strongly encourage BOTF to put them to legal counsel qualified in OAPI and Gabonese patent law before drawing any conclusion or acting on anything in this section, using this database as the starting point.

9. How the pattern has changed over time

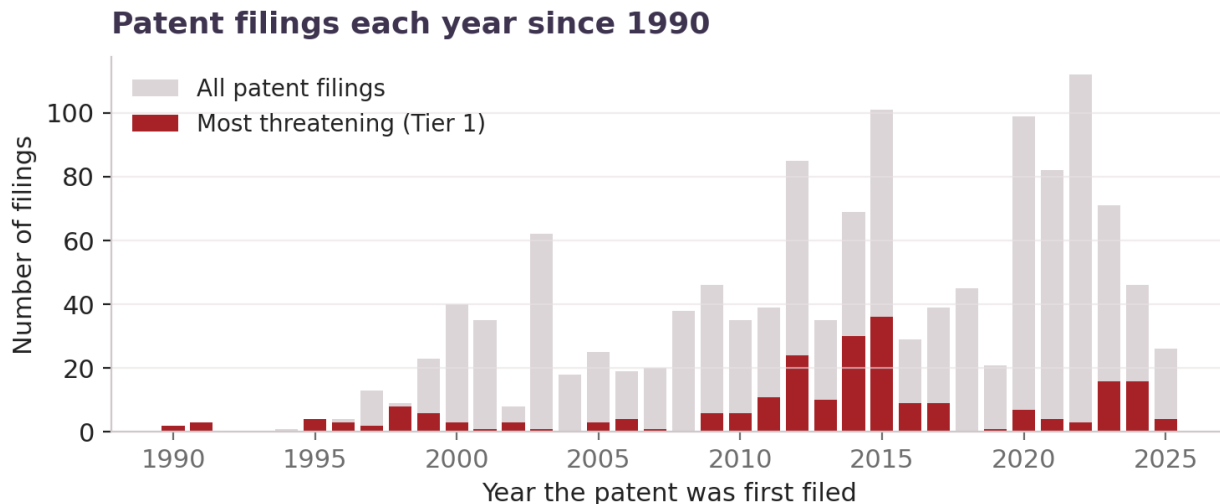
The earliest filing we identified was made in 1956 and the most recent in 2025. Activity is not evenly distributed across those seventy years.



Filings by decade. The final bar is incomplete.

Before 1990 there was very little: the 1950s to the 1980s together account for 73 filings. Growth then accelerated, with 311 filings in the 2000s, 498 in the 2010s and 436 between 2020 and 2025.

A note on the last bar. The figure for the 2020s is incomplete for two separate reasons, and the true total will be considerably higher. First, the decade is not over: the count covers only the six years from 2020 to 2025, against ten full years for every earlier decade. Second, a patent application is not published as soon as it is filed, so applications made in the most recent years have not all been published yet and cannot appear in any search. Comparing six partial years against ten complete ones, filings are running at roughly double the rate of the 2010s.



Filings each year. The dark red portion shows the most threatening filings.

Viewed year by year, the most threatening filings arrive in two waves. The first is in the early and middle 2010s, corresponding to the DemeRx noribogaine program. The second is in the early 2020s, as Atai, Ambio, Soneira and others entered the field. The decline at the end of the chart is not a genuine slowdown; it is the eighteen-month publication delay described above. Those final bars will grow as the remaining applications become public.

10. The patents record their own source

One of the clearest findings of this work is that the patents themselves record where the knowledge originated. As each patent was read, every reference to Indigenous knowledge, to traditional or folk medicine, and every naming of the iboga plant was recorded word for word, together with the exact location in the document where it appears.

Across all 1,382 filings, 760 contain such a reference, or 55 in every 100. Among the most threatening filings the proportion is considerably higher: 224 of 256, close to nine in ten.

What the references look like

The references fall into several kinds, and they differ in how strongly they tie a patent to Indigenous knowledge.

Direct description of traditional use. The strongest kind. Some patents state plainly that the medicine has a history of traditional use, and for how long. One South African patent held by DemeRx states that ibogaine "has been used as a botanical preparation from the root bark of iboga tabernathe for over 100 years." Others discuss Bwiti practice or Gabonese use by name.

Naming the source plant. Very common. A patent will identify *Tabernanthe iboga* or *Voacanga africana* as the plant from which the compound was obtained. Another DemeRx patent describes noribogaine as "isolated from *Tabernanth iboga*, a shrub of West Africa." A statement of this kind establishes that the compound is not a laboratory creation but something taken from a plant that Gabonese communities have used for generations.

Citing the ethnobotanical literature. Some patents cite academic papers that describe traditional preparation and use. In several cases the cited article's own title names the African origin of the plant, so the reference to Indigenous knowledge enters the patent record through its list of references.

A general statement of medicinal history. The weakest kind. The patent notes only that the plant has long been used as a medicine, without naming a people or a place.

11. How this work was carried out

This report forms part of a larger Porta Sophia Indigenous Awareness Initiative. BOTF and IMCF asked Porta Sophia to examine patent activity affecting Indigenous medicines.

11.1 The search terms

The search terms were developed with BOTF and IMCF. An initial list was prepared by Porta Sophia. Yann Guignon of BOTF proposed a substantial set of additional terms on 18 May 2026, and nineteen of these were added to the search on 19 May 2026. The additions included noribogaine, which occurs naturally in iboga root bark; six further *Tabernanthe* species recorded in a 2012 Gabonese study; and twelve Indigenous and vernacular names for the plant.

The complete list of terms used in the searches is set out below. Every term was searched within the claims of each patent.

The compounds	ibogaine, noribogaine, 12-methoxyibogamine
Other alkaloids found naturally in the source plants	ibogamine, ibogaline, coronaridine, voacangine, voacamine, voacristine, tabernanthine
Source plants	<i>Tabernanthe iboga</i> , <i>Tabernanthe manii</i> , <i>Tabernanthe crassa</i> , <i>Tabernanthe tenuiflora</i> , <i>Tabernanthe bocca</i> , <i>Tabernanthe subsessilis</i> , <i>Tabernanthe pubescens</i> , <i>Tabernanthe albiflora</i> , <i>Tabernanthe elliptica</i> , <i>Voacanga africana</i> , <i>Tabernaemontana undulata</i> , <i>Tabernaemontana divaricata</i> , <i>Tabernaemontana corymbosa</i> , <i>Tabernaemontana subglobosa</i> , <i>Tabernaemontana hustrix</i> , <i>Anartia meyeri</i> , <i>Ervatamia hainanensis</i> , <i>Ervatamia orientalis</i> , <i>Ervatamia coronaria</i>
Indigenous and vernacular names for iboga	iboga, eboka, eboga, Boga, Eboge, Maboga, Liboga, Leboga, Dibuga, Dibugi, Libuyi, Libuga, Leboka, Diboga, Obuka, Ndzi eboka, Becchete, Sanango, Sananga
Cultural and community terms	Bwiti, Mitsogo, Nganga

*Certain terms proposed during this process were deliberately excluded. Purely synthetic compounds that occur in no plant, such as 18-methoxycoronaridine, tabernanthalog and iboxygaine, were left out, although coronaridine, the natural compound from which 18-methoxycoronaridine is made, is included. Very broad chemical class terms such as "indole alkaloids" and "total alkaloid extract" were excluded because they would have drawn in large numbers of unrelated patents. Species sometimes called "false iboga," including *Rauwolfia vomitoria*, were excluded because they have a different chemical make-up and do not contain ibogaine.*

A further group of Bwiti and traditional terms — among them Bwiti Misoko, Bwiti Disumba, Bois Sacré, Mitsogho, Tsogho and Babongo — were not used as primary search terms, because on their own they would return unrelated results. They were instead applied as a second layer, searched within the body and claims of every patent already identified, in order to detect references to Indigenous knowledge. The findings in Section 10 come from that second layer.

11.2 The searches

Three independent sources were searched. The United States Patent and Trademark Office full-text database was searched within patent claims only, returning 327 results. WIPO PATENTSCOPE, which covers international applications, was searched within English-language claims, returning 617 results. CAS SciFinder was searched by chemical structure rather than by word, using the ibogaine scaffold and then the noribogaine scaffold as the drawn query, returning 25 and 86 results respectively. The structure search matters because it finds patents that cover the iboga molecule through a chemical diagram without naming it in words.

The results were then combined and duplicates removed, so that each filing was counted once. Each filing was read against the original patent document and its details recorded, with the relevant claim wording copied exactly rather than summarized. Family information for each filing was taken from the Espacenet patent-family records. Finally, every filing was placed in one of the three tiers, and claims whose chemistry was unclear were referred to a chemist.

The completed list was then checked several times over: that every entry belongs in the report, that the legal status of each patent is correctly recorded, that comparable patents were assessed consistently, and that the recorded details match the original documents. A fuller account of the method is available in a separate document.

12. Limits of this report

The search covers patents published up to 21 May 2026. There may be patent applications or patents that had not been published as of our analysis, and those could not appear in any search. Publication timing varies between countries, and in some countries an applicant can ask that an application not be published until a patent is granted. The most recent years should therefore be read as incomplete.

This was a thorough search, but it is not a comprehensive one, and no patent search can be guaranteed to be free of gaps. The list is as complete as the patent databases allow. A filing made in a country whose records are not available online may not have been found. One South African patent could not be dated from any accessible source, and that date was left blank rather than estimated.

Legal status was recorded at the time each patent was checked, and status changes over time. Records are occasionally out of date: in one case a database showed a patent as active while the national register showed that it had lapsed. The status figures should be read as correct on the date of checking.

The searches were run against patent claims, supplemented by the chemical-structure search. A patent that discusses iboga only in its description, without mentioning it in any claim, would not have been captured. This was a deliberate choice, because the claims are what confer legal rights.

Finally, the placing of patents into three threat tiers is our assessment of the threat to Indigenous knowledge, based on what the patents claim in writing. It is not a legal opinion, and nothing in this report is legal advice or should be relied on as legal advice. For any question about the status, scope or enforceability of a particular application or patent, or about how the records of a particular country should be searched, we would encourage readers to consult counsel qualified in that jurisdiction, including OAPI counsel for any question concerning OAPI or Gabon.